



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 19 décembre 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement de travaux d'amélioration de terre sur le réseau ENEDIS sous accotement, par l'entreprise INTERRA, 19 rue Denis Papin, 37190 AZAY le RIDEAU à partir du 06.01.2025 pour une durée de 30 jours calendaire, aux Cerfs d'en Haut, HENRICHEMONT
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise INTERRA, 19 rue Denis Papin, 37190 AZAY le RIDEAU à partir du 06.01.2025 pour une durée de 30 jours calendaire, aux Cerfs d'en Haut, HENRICHEMONT

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241219-2024_123ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 20.12.2024